

Vidéo, sports :

Des priorités stratégiques sans moyens adéquats



Tout le monde sait que le développement de la vidéo et de la couverture sportive sont les priorités de la direction dans l'espoir d'augmenter le chiffre d'affaires de l'AFP. Tout le monde sait aussi que le service AFPTV se développe sur la précarité, les horaires à rallonge, le stress. Quant aux événements spéciaux dans le domaine sportif, ils sont couverts depuis des années au mépris du droit de travail, au risque de mettre en danger la santé des salariés concernés.

Tour de France : un planning hors normes

La direction a présenté au Comité d'entreprise du 24 juin le planning des reporters photo et motards chargés du Tour de France 2016 (dont un salarié d'une société prestataire de services). Certes, ce planning n'est pas très différent de ce qui se fait traditionnellement à l'AFP. Mais il n'est **pas conforme à la législation sur le temps de travail** et anticipe ce que la direction souhaite pouvoir négocier avec les syndicats dans le cadre du grand accord censé remplacer les 117 accords sociaux qu'elle a dénoncés en 2015 :

- Ce planning prévoit sur la période du 1er au 24 juillet (donc **sur 24 jours**) uniquement **3 jours de repos** plus une « *journée sans vacation* » qui peut être difficilement considérée comme repos, car il s'agit d'une journée « *trajet* ».
- Il prévoit des **journées de 12 heures** (9h-21h), précisant qu'elles comportent une heure de pause, un temps de trajet moyen de 2 heures et « *un temps de travail effectif moyen de 9 heures* ». Visiblement ni la pause ni le temps de trajet n'est considéré comme temps de travail.
- Nous avons interrogé la direction pour savoir comment ces contraintes horaires allaient être **compensées / récupérées**. Nous n'avons pas eu de réponse.

Nous avons réclamé la présentation d'un planning pour les autres salariés pouvant être mobilisés pour la couverture du Tour de France (journalistes texte, vidéastes, infographes, techniciens...), ainsi qu'un planning pour les **Jeux Olympiques de Rio**.

Avant nous, un salarié avait saisi l'Inspectrice du Travail, qui a rencontré le directeur de la Photo et le DRH. SUD est également intervenu au CHSCT du 28 juin. Mais la direction s'abrite derrière la tradition de non-respect des normes et derrière l'importance commerciale des événements sportifs, donnant l'impression qu'elle veut **gérer à moindres frais et sans contraintes cette année chargée d'événements sportifs**.

Une direction irresponsable !

Le PDG a récemment fait appel au sens de responsabilité des salariés de l'agence, les priant de ne pas poursuivre une grève qui risquait de perturber la **couverture de l'Euro de football**.

Après avoir fait usage de son 49-3 à lui, en dénonçant les accords sociaux, et vu ses projets visant à imposer le "travailler plus pour gagner moins", il aurait dû au moins prendre la précaution de prévoir une couverture des événements sportifs 2016 *sans risque juridique*, donc en conformité avec ce qui devrait aller de soi : **le respect de la loi**.

Comme tout employeur, la direction de l'AFP doit « *assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* » (article L4121-1 du Code du travail). Le planning de la couverture photo du Tour de France, présenté aux représentants du personnel, n'est ni conforme à cette exigence en général, ni à la législation sur la durée du travail en particulier. Que MM. Hoog et Le Blon le veuillent ou non, le dépassement des durées maximales du travail n'est possible qu'après **dérogation administrative accordée par l'Inspecteur du Travail** (ou si une dérogation conventionnelle le prévoit, ce qui n'est pas le cas).

M. le Président Directeur-Général, M. le Directeur des Ressources Humaines, avez-vous eu la prévoyance de demander une dérogation administrative pour les événements sportifs 2016 ? Ou pensez-vous que l'Agence France-Presse peut se permettre d'être au-dessus des lois ?

